

États généraux sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger

Après douze séances de travail, la Commission **sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger** a rendu son rapport à Bernard Kouchner le lundi 7 juillet 2008.

La commission s'inquiète de la situation critique du réseau d'enseignement français à l'étranger : cet outil majeur de la politique extérieure de la France est confronté à une crise de croissance, + 5000 élèves par an - dont 4000 français, qui nécessite des investissements immobiliers et de personnel, alors même que son financement est fragilisé par le transfert de charges immobilières et patronales et par la mesure de gratuité des droits d'écolages pour les familles françaises qui modifie profondément les équilibres budgétaires existants. Elle s'inquiète du risque d'éviction des élèves étrangers, indispensables à l'existence du réseau.

Fidèle à la mission qui lui a été confiée, la commission ouvre des pistes qui devraient permettre au Ministre d'élaborer un plan de développement du réseau, mais certains membres de la commission : Français du Monde-ADFE, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, FCPE, ont estimé que la piste d'une plus grande implication du Ministère de l'éducation nationale n'avait pas été suffisamment envisagée, faute de consensus. Ils ont donc décidé d'écrire au Ministre. Lettre jointe

Résumé des recommandations de la commission

- assurer le **maintien de la qualité du service public d'éducation**, notamment en renforçant le pilotage stratégique du Ministère de l'éducation nationale en maintenant la proportion actuelle de 50% de professeurs titulaires de l'éducation nationale, en rénovant et remettant à niveau les établissements ;
- **renforcer l'unité et la cohérence du réseau** en mettant en synergie ses différentes composantes (EGD, conventionnés, homologués mais aussi enseignements bilingues, programme FLAM, CNED, Alliances et centres culturels français ;
- **ouvrir plus largement le réseau à son environnement** en donnant davantage d'autonomie aux établissements, en renforçant la politique de certification de fin d'études (développement des co-diplômes Abibac – Bachibac), en renforçant de façon systématique la langue anglaise, en développant les filières bilingues francophones ;
- **développer une stratégie d'influence** plus affirmée adossée au livre blanc de politique étrangère et européenne, en assurant la diversification des élites étrangères à former par la mise en place de bourses pour les élèves étrangers, en créant au sein de l'AEFE un département de coopération éducative ; en valorisant les passerelles avec l'enseignement supérieur français (qui suppose amélioration des conditions d'accueil et de délivrance des visas) ;
- **assouplir et de maîtriser une carte scolaire plus dynamique** en élaborant un schéma de développement à moyen terme du réseau (5 ans), en révisant la répartition entre établissements en gestion directe, conventionnés, homologués, envisager la création d'établissements partenaires et la transformation en fondation de certains EGD (Cf Tokyo), redéfinir les critères d'homologation et étudier la création d'un processus de labellisation, renforcer la relation partenariale entre les opérateurs scolaires (AEFE, Mission laïque française), selon un plan concerté d'évolution du réseau scolaire auquel doivent être associés tous les acteurs concernés, encourager et faciliter les initiatives locales ;

- **organiser les relations entre le réseau scolaire et les entreprises françaises** en créant une fondation ou association d'utilité publique apte à contribuer au financement d'investissements immobiliers et de bourses pour des élèves étrangers

- **retrouver l'équilibre du financement du réseau** structurellement sous financé en accompagnant la mesure de prise en charge (plafond de revenus - plafond des frais de scolarité), en augmentant de façon progressive, raisonnable et modulable les frais de scolarité des français non encore bénéficiaires de la mesure de gratuité et des élèves étrangers, en garantissant le financement par l'État des surcoûts de la mesure de gratuité jusqu'à l'horizon 2020, en n'appliquant pas aux établissements concernés le décret de 12.2007 qui fait porter la charge patronale des pensions des personnels français titulaires aux établissements qui les emploient, en sanctuarisant les fonds de réserve de l'AEFE et des établissements en gestion directe, et en transférant à l'AEFE les crédits immobiliers correspondant à la nouvelle charge qui lui a été confiée en matière d'investissement, en évitant la double imposition des entreprises en cas d'investissements dans des établissements français de l'étranger par des conventions fiscales bilatérales, en recherchant des financements auprès des partenaires locaux, Etats, collectivités locales et entreprises privées, en créant une association d'anciens élèves susceptible de participer au financement du réseau, enfin, la Commission recommande, après examen des différentes hypothèses, de maintenir le budget de l'Agence sur les programmes 185 et 151 de la LOLF ;

- **statut des personnels du réseau** de l'enseignement français à l'étranger, instaurer une meilleure prise en compte des conditions de recrutement et de rémunération (protection sociale, horaires de travail, avancement) dans les conventions passées entre l'Agence et les établissements scolaires, créer un statut administratif unique des personnels résidents et expatriés, proposer un accord entre le MAEE et le MEN définissant un volume global de détachement des professeurs titulaires.

Il est certain que ces recommandations ne pourront pas être mise en œuvre dans un contexte de réduction du budget de l'enseignement français à l'étranger. L'État doit se donner les moyens de développer le magnifique outil de rayonnement qu'est le réseau des établissements français à l'étranger pour lui permettre d'accueillir, comme la loi de 1990 lui en fait obligation, les élèves français toujours plus nombreux qui accompagnent leurs parents en expatriation et les élèves étrangers qui nous font l'honneur de choisir notre langue, notre culture et notre enseignement.

Michèle BLOCH



Paris, le 7 juillet 2008

à

**Monsieur Bernard Kouchner,
Ministre des Affaires étrangères et européennes**

Monsieur le Ministre,

En notre qualité de membres de la Commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, qui s'apprête à vous remettre son rapport, nous souhaiterions à la fois rendre hommage à son président, M. Yves Aubin de la Messuzière, et à ses collaborateurs, pour leur exceptionnel travail d'animation et de synthèse, et appeler votre attention sur un sujet déterminant sur lequel la Commission n'a pu trancher, faute d'accord.

Il s'agit du financement des ambitieuses orientations proposées, qui se situent d'ailleurs dans le droit fil des engagements du Président de la République. En effet, il va falloir à la fois répondre à la demande de communautés françaises en plein développement, aider de plus en plus les familles françaises qui en ont besoin, et maintenir la qualité pédagogique de ce réseau par un haut ratio d'enseignants formés en France. Il va falloir en moderniser et en étendre les infrastructures, aujourd'hui gravement insuffisantes et dégradées. Il faudra aussi garantir la mixité culturelle de nos établissements en y accueillant à peu près autant d'élèves étrangers que de français, tout en instaurant un système d'aides pour les familles étrangères les plus modestes, actuellement évincées du système. Il faudra enfin rationaliser les modes de gestion et de rémunération des personnels de toutes conditions et origines qui exercent dans ce réseau, car on y constate de sérieux désordres.

Où trouver les financements supplémentaires? Pas vraiment du côté des familles, qui assument déjà 65% du coût du réseau. Un peu, peut-être, du côté des entreprises, mais leur apport ne sera en aucun cas à proportion des besoins. Pas du côté de l'Union européenne, comme on l'entend parfois dire, car le sujet ne relève pas de ses compétences. Reste l'Etat. L'heure n'étant pas à l'accroissement de ses dépenses, ces moyens supplémentaires devront être prélevés sur sa substance.

A cet égard, force est de constater que le Ministère des affaires étrangères, avec son petit budget, ne dispose que d'infimes capacités de redéploiement. Le Ministère de l'Education nationale, pour sa part,

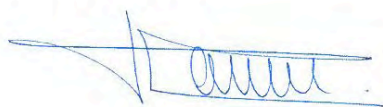
n'assume qu'une très faible part des charges du réseau : une assistance pédagogique, certes très bienvenue, et, au moins jusqu'à présent, le paiement des pensions des personnels qu'il y détache. Par voie de conséquence, ce ministère ne joue qu'un faible rôle dans le pilotage de notre réseau d'enseignement à l'étranger.

Cette répartition des charges, et si nécessaire des responsabilités, doit à présent être revue. Notre réseau a deux missions d'importance égale : prolonger à l'étranger, pour nos compatriotes, le service public français de l'éducation nationale, et mener une politique dite "d'influence" par la formation des futures élites des pays d'accueil. La première mission est de la vocation du ministère de l'éducation nationale, la seconde du ministère des affaires étrangères. Mais elles ne peuvent évidemment être conduites qu'ensemble. Au premier, la responsabilité du résultat pédagogique, au second le pilotage diplomatique et stratégique. De ceci devrait résulter un partage équitable des charges. Certes au prix d'un sacrifice pour le ministère de l'éducation nationale, qui subit en ce moment de dures contraintes, notre dispositif pourrait alors être abondé des moyens nécessaires. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger n'en conserverait pas moins son autonomie, indispensable à la gestion de la diversité des situations à travers le monde.

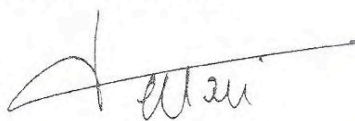
Une telle réforme, compte tenu de résistances administratives tenaces, qui ont d'ailleurs empêché la commission de trancher à ce sujet, nécessite l'expression d'une forte volonté politique. Si nous avons pu vous convaincre, nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Ministre, d'en être l'interprète et de porter, si nécessaire, la question à l'arbitrage du Premier Ministre, éventuellement à celui du Président de la République. Il y va de la survie de ce réseau, aujourd'hui gravement menacé dans son développement et son identité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération,

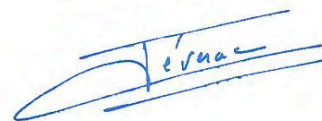
pour le SGEN-CFDT



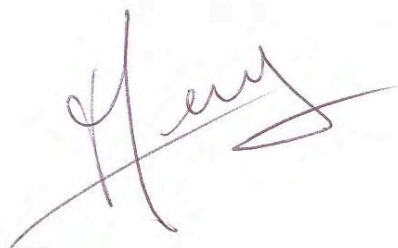
pour le SNES-FSU



pour le SNUIPP-FSU



pour le SE-UNSA



pour la FCPE



pour Français du Monde-ADFE

